



FLEURS ET FLEURISSEMENT



Les remparts
page 4



La Félibrée en 2016
page 13



Agenda : La Foire de la Latière
page 19



Madame, Monsieur, chers administrés,

Nous sommes engagés depuis plusieurs années dans un travail de mise en valeur du bourg, de soutien à l'activité économique et d'une offre élargie de services à la personne. Mais bien que les dotations de l'Etat soient en baisse (-27 000 € pour 2015), nous avons fait le choix de ne pas augmenter les impôts.

La 2^{ème} tranche d'aménagement du bourg est maintenant terminée ; les travaux réalisés ont apporté incontestablement un aspect agréable et modernisé du centre bourg. Les services des espaces verts, avec le concours des habitants, ont entamé une **démarche de fleurissement** des rues pavées, et l'aménagement du parc du lavoir sera bientôt terminé. Il offrira un **espace de détente** et de jeux aux enfants et aux adultes, et comportera en plus une **truffière communale**.

La commune a déposé un dossier pour bénéficier du **label « Petite Cité de Caractère »** ; la commission d'homologation effectuera sa visite le 22 avril. L'obtention de ce label national serait une reconnaissance du travail effectué pour la mise en valeur du bourg.

Concernant l'activité économique, le conseil municipal soutient activement l'implantation sur la zone artisanale de l'entreprise **Mécanique du Périgord** avec la construction d'un bâtiment de 1 400 m². Le projet **« Hom et Ter »** à La Vallade est, lui, un peu plus long que prévu à se mettre en place, mais progresse. L'entreprise **SCI de La Gare** s'étoffe. La totalité du garage automobile est transférée sur la zone du centre commercial et une nouvelle activité est en cours ; elle concerne l'automatisation dans les stabulations pour le bétail.

Concernant les commerces du centre-bourg, nous souhaitons la bienvenue à Camille Danest, **fleuriste** qui apporte une touche de couleur bienvenue à la rue. Le **salon d'esthétique** « Fleurs de peau » a emménagé dans ses nouveaux locaux, fort bien rénovés et attractifs. Silvina Castro est maintenant installée depuis longtemps à Saint-Aulaye et nous lui souhaitons beaucoup de réussite. Mme Bacquey a ouvert au 13 rue du Dr Lacroix une **conciergerie rurale**. Enfin, **l'hôtel-restaurant du Champ de Foire** a trouvé un repreneur qui souhaite procéder à des aménagements et à quelques modifications avant la réouverture. L'équipe municipale sera bien évidemment à ses côtés pour le redémarrage prévu en mai. Les 2 pharmacies s'étant regroupées, des travaux ont été nécessaires à la nouvelle Pharmacie des Remparts pour l'agrandir. Cela permettra aux pharmaciens Philippe Caillat, Lucile et Thierry Ferrand de travailler dans de meilleures conditions.

Pour l'été, nous aurons la chance d'accueillir l'**exposition « Lascaux 1,2,3,4 »** du 25 juillet au 16 août dans la salle des loisirs. Le Salon International du Pastel étant devenu une biennale, cela permettra d'accueillir un autre événement.

La santé et les problèmes de désertification médicale étant un enjeu extrêmement important en zone rurale, nous sommes très heureux qu'un successeur, une femme, ait donné son accord pour succéder à **Jean-Paul Triaud** qui prend donc une retraite bien méritée.

Le Maire,
Vice-Président de la Communauté de Communes,
Yannick LAGRENAUDIE

Equipe de Rédaction : Yannick Lagrenaudie, José De Almeida, Jean-Louis Dumontet, Jean-Michel Eymard, Nelly Garcia, Suzanne Marty, David Dessaigne, Jacky Jaulin, Elisabeth Rouquette, Magali Joseph-Joubert, Pauline Fernandez, Nathalie Dupré, Aline Grange, Eric Varin, Robert Denost.

Secrétaire de Rédaction :
Marie-Eva Doublet.

Directeur de publication :
Yannick Lagrenaudie.

Photos : Municipalité de Saint-Aulaye.

Création, mise en page et impression :
Studio KEVART 06.82.23.29.15

Dépot légal : à parution.
Sous réserve d'erreurs typographiques.

Services communaux sous la direction de Michel Bordas :
Administratif : Laurence Mercier, Marie- Claire Crassat, Nathalie Devaure, Myriam Goubier, Muriel Leveziel et Marie-Eva Doublet.

Techniques :
Responsable J.C. Landrodie, Responsable adjoint A. Delage, N. Versavaud, G. Cluzeau, G. Laval, F. Joubert, G. Rabat, Marc Beslay.
CAE : Jacky Goreau.



■ ACCUEIL DE LA MAIRIE

Du lundi au vendredi :
de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h.

Téléphone : 05.53.90.81.33

www.saint-aulaye.com

Courriel : **mairie-staulaye@voila.fr**

■ VOS ÉLUS VOUS RECOIVENT

Le maire, **Yannick LAGRENAUDIE**,
tient une permanence à la mairie
le lundi de 14 h à 16 h,
le jeudi de 10 h à 12 h et sur rendez-vous.

**Les permanences assurées
par les adjoints :**

Jean-Michel EYMARD

le mardi de 10 h à 12 h.

Nelly GARCIA

le mercredi et le vendredi de 10 h à 12 h.

Jacky JAULIN

le lundi et le jeudi de 10 h à 12 h.

Magali JOSEPH-JOUBERT

le lundi de 10 h à 12 h
et le vendredi de 14 h à 16 h.

Ce bulletin est distribué dans toutes les boîtes
aux lettres. Si vous ne le recevez pas,
signalez-le au service information

05.53.90.81.33

Sommaire

n°19

2 LE MOT DU MAIRE

4 OPÉRATIONS COMMUNALES

Les remparts

Réunion publique du 30 janvier 2015

Loi Alur : ce qui va changer

Bientôt une première rue fleurie

Aménagement Parc du Lavoir : la suite

Lascaux bientôt à Saint-Aulaye

Parc du Lavoir

Expressions du groupe municipal d'opposition « Réussir ensemble »

Jumelage avec SAN ESTEBAN del VALLE (Espagne)

Octobre rose

Inscriptions sur les listes électorales

Déclaration de récolte du vin

8 CONSEILS MUNICIPAUX

Compte rendu du 3 octobre 2014

Compte rendu du 7 novembre 2014

Compte rendu du 5 décembre 2014

11 OPÉRATIONS INTERCOMMUNALES

Un nouveau médecin

*Expressions du groupe municipal d'opposition
« Réussir ensemble »*

12 VIVRE ENSEMBLE

Les bons gestes pour lutter contre les incendies

La qualité de l'eau de baignade excellente en 2014

texte de Mme Janine FAURE

Propriétés privées

Incinération de déchets végétaux dans les jardins

13 QUOI DE NEUF EN VILLE ?

La Félibrée en 2016

L'EHPAD est Charlie

Commerces et entreprises : ça bouge à Saint-Aulaye

Musiques Epicées : le 20^{ème} anniversaire

Bilan positif pour l'Ecole de musique

Vous avez dit « Bouchons » ?

16 RETROSPECTIVE

Cérémonie commémorative du 11 novembre

Marché de Noël / Présentation des vœux aux Eulaliens

Concours des vitrines de Noël / Repas des aînés

Une minute de Silence

17 VU DANS LA PRESSE

Huit logements ont été inaugurés

La salle des sports du collège Dronne-Double de St-Aulaye

La formation et l'emploi, deux objectifs en commun

La cavité se trouve le long de la route qui va à la Latière

19 LE CARNET

A vos agendas !

Etat civil (jusqu'au 18 février 2015)

■ Les remparts



Le soutènement provisoire des remparts.

Le Conseil Municipal a décidé de mettre au budget 2015 la restauration des remparts, en précisant que les travaux devraient être terminés pour la mi-juin. Le cabinet de maîtrise d'œuvre Acteba, retenu, procèdera à la rédaction du dossier de consultations des entreprises, à l'analyse des offres et au suivi des travaux.

Objectif : reconstituer le soutènement des terres (partie haute) constitutives du promontoire, et rétablir la continuité de la vue d'ensemble de l'ouvrage datant du XV^{ème} siècle.

Diagnostic : la chute du mur a été provoquée par le délitement du liant des pierres, torchis à base de terre, il a été rongé par des venues d'eau non maîtrisées. Au fur et à mesure l'action du poids propre et de la poussée des terres a fait glisser la portion du mur par sa base (posée simplement sur le plafond rocheux. De part et d'autre de la partie effondrée, l'ouvrage présente manifestement des faiblesses sur 1 à 2 mètres de largeur.

Réfection du soutènement : à partir des relevés géotechniques nous proposons de reconstituer un premier ouvrage de stabilisation et de soutènement des terres en bloc de maçonneries dits blocs à bancher. La qualité du sol d'assise permettra d'installer des tirants d'ancrages dans le rocher calcaire, en amont. A noter que la présence de riverains proches doit impliquer des méthodes de travail les moins invasives en termes de terrassement et d'outils de travail. Nous installerons en façade arrière de l'ouvrage des drains pour capter les eaux d'infiltration et les collecter vers les barbacanes qui seront implantées au plus près des anciennes positions que l'on distingue sur les photos anciennes afin de garder l'aspect originel au mieux. Dans cette phase, il sera nécessaire de faire tomber les parties latérales instables.

La reconstitution viendra se caler au plus près des existants restants et nous ferons installer des chaînages de liaison avec ces parties de mur. A noter que la hauteur de l'ouvrage arrière de soutènement devra s'araser juste sous le niveau du terrain fini (pas de visuel hors sol des ouvrages bétons). Il y aura des ancrages verticaux invisibles pour maintenir la partie parapet et le garde-corps. Le remplissage du mur arrière se fera par couches successives avec des matériaux non gélifs, insensibles à l'eau. En partie haute, reconstitution de la plateforme calcaire et des aménagements extérieurs (plantations essentiellement).

Réfection du parement : l'ouvrage de soutènement sera calé de manière à réserver un espace suffisant de reconstitution de parement pierre. A priori, environ 40 à 50 cm pour recréer un effet pierre massif en réutilisant l'assemblage à sec et torchis initial. La réalisation sera confiée à des entreprises spécialisées dans le patrimoine. De même, le garde corps métallique sera reconstitué à l'identique. A noter que, lors de la constitution du dossier de consultation, nous demanderons l'avis des services du STAP (Service Territorial d'Architecture du Patrimoine) Dordogne avant de la finaliser.

Le financement : le montant total des travaux s'élevant à 191 000 €HT. Le maire a sollicité un maximum de subventions, pour alléger la participation de la commune, qui seront complétées par l'appel aux dons en collaboration avec la Fondation du Patrimoine. Subventions obtenues : Conseil général (subvention exceptionnelle) 40 000 € ; Conseil général (contrat d'objectif) 40 000 € ; réserve parlementaire 7 000 € ; dons 13 000 €. Soit au total 100 000 €. Subventions sollicitées : DETR (Etat) 40 000 € ; Fondation du Patrimoine ; Crédit Agricole.

■ Réunion publique du 30 janvier 2015

A l'occasion de la nouvelle année, une réunion publique d'information s'est déroulée au cinéma le 30 janvier dernier. A cette occasion un bilan de l'année 2014 a été présenté, avec notamment la fin de la 2ème tranche des travaux du bourg et de l'assainissement collectif. Sur ce dernier point, un raccordement au réseau d'assainissement collectif est prévu pour les riverains habitant la route de Chenaud. D'autre part, un nouveau bassin pour les lagunes verra le jour. Suite aux nouveaux aménagements paysagers la ville a participé au concours « Villes et villages fleuris » et souhaite développer une politique de fleurissement dans le bourg et ses abords. Concernant le domaine médical, la maison de santé permet de faire face à la désertification médicale en proposant, en plus du regroupement des professionnels de santé, l'accueil d'un jeune médecin pour assurer la pratique de la médecine en milieu hospitalier et en cabinet. Dans le milieu « enfance et jeunesse », la création d'un Centre d'Accueil Sans Hébergement pour les enfants de 3 à 11 ans, et le nouveau bâtiment du Point Accueil Jeunes pour les adolescents permet de proposer des animations culturelles et sportives (cinéma, séjour au ski, activités manuelles, ...) en période extrascolaire.

Le projet principal pour 2015 consistera à consolider et



La réunion publique du 30 janvier 2015.

reconstruire les remparts. Le projet d'Eco-quartier se concrétise.

Enfin, depuis le 1er janvier 2015 le canton de Saint-Aulaye a fusionné avec celui de Montpon. De même, la région Aquitaine s'agrandit et intègre le Limousin et le Poitou-Charentes.

■ Loi Alur : ce qui va changer



La loi Alur 2015 (loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Renové) a été votée et validée.

Cette loi s'adresse aux professionnels de l'immobilier, aux propriétaires et propriétaires bailleurs, et aux locataires. Elle tend à favoriser l'accès à tous à un logement digne et abordable, lutter contre l'habitat indigne et les copropriétés dégradées, encadrer les frais d'agences immobilières, améliorer la lisibilité et l'efficacité des politiques publiques du logement, et moderniser l'urbanisme dans une perspective de transition écologique des territoires.

Sur ce dernier point, la loi prévoit de nouvelles règles concernant les nouvelles constructions. Le constat émis par le gouvernement met en avant le grignotage des

terres agricoles par des constructions implantées dans les zones rurales ou en périphérie des agglomérations (appelé « pastillage » ou mitage), et qui s'avère coûteux en termes d'équipements, de services publics et de réseaux. Pour lutter contre cette pratique certains principes limitant la constructibilité seront renforcés.

Afin d'appliquer la législation, la municipalité prévoit une révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) dans les mois à venir. Les propriétaires de bâtiments agricoles désirant les transformer en habitations devront se manifester après du commissaire enquêteur lors de l'enquête publique. Une communication sera publiée dans les journaux et sur les supports de communication de la mairie dans les mois à venir.

■ Bientôt une première rue fleurie



Aménagement des abords de la rue des fours banaux.

Suite au dernier bulletin municipal, les premiers travaux qui permettront de fleurir notre bastide ont débuté, comme en témoignent les photos ci-contre. Ces aménagements rentrent dans la politique globale de développement durable de la municipalité. Des emplacements ont été réalisés rue des fours banaux, et les riverains ont participé activement à l'opération en choisissant les végétaux qui orneront leurs devantures

d'habitations. Le fleurissement des ruelles du vieux bourg permettra à terme, nous l'espérons, d'obtenir une première fleur du label « Villes et villages fleuris » (un jury sera présent sur la commune durant le mois de juillet). De plus, un concours de « maisons fleuries » sera organisé prochainement sur l'ensemble du territoire communal. Nous vous en tiendrons informés dans les mois à venir.

■ Aménagement Parc du Lavoir : la suite



L'aménagement se poursuit, comme ici la zone de jeux pour enfants.

Dans le périodique municipal dernier, vous avez eu l'occasion de découvrir le projet citoyen du parc du lavoir. A l'occasion de ce bulletin, nous vous proposons de prendre connaissance de l'état d'avancement des travaux. Tout d'abord, plus de 80% des végétaux implantés ont repris leurs croissances végétatives. Le mobilier durable devrait être implanté dans les semaines qui suivent vous permettant de vous détendre au cœur d'une biodiversité intacte. De plus, avec l'aide de citoyens investis, des outils pédagogiques vont être mis en place : hôtels à insectes, résidences pour oiseaux, arboretum, ... Impulsé par un mouvement citoyen, nous souhaitons que

ce parc devienne un véritable projet des Eulaliens, à l'image des jardins partagés et des comités de fleurissement des grandes villes. A cette occasion une réunion du comité de suivi aura lieu le mardi 31 mars 2015 à 18h à la maison des associations. De plus, de façon à fêter Pâques et le printemps, nous vous invitons à l'inauguration du Parc du lavoir, le 11 avril 2015, à l'occasion de la chasse aux Œufs de Pâques en collaboration avec le Comité des fêtes.

En vous souhaitant un printemps ensoleillé et fleuri.

Votre jardinier, Pierre Marceteau



■ Lascaux bientôt à Saint-Aulaye

Afin que chaque Périgourdin connaisse et s'approprie Lascaux, afin que les retombées économiques liées à cette exposition puissent profiter au plus grand nombre, Yannick Lagrenaudie a proposé à Bernard Cazeau, Président du Conseil Général, de faire circuler dans le département cette exposition. Sa demande ayant été entendue, Saint-Aulaye sera, après Périgueux, la première commune à accueillir Lascaux 1,2,3,4.



L'exposition itinérante de Lascaux 1,2,3,4.

Comme vous le savez la grotte originelle est fermée au public pour éviter que les peintures ne soient détériorées. Le fac-similé, construit en 1983, et représentant à l'identique la grotte découverte en 1940 s'est avérée submergée par l'affluence. Devant le succès rencontré par l'exposition itinérante Lascaux 3, le Département a eu l'idée de construire le Centre International de l'Art Pariétal, à Montignac. Ce centre qui doit ouvrir à l'été 2016 pourra accueillir 400 000 visiteurs par an. Il pourra bénéficier de la formidable notoriété développée par Lascaux 3 qui après, Bordeaux, Chicago, Houston, Montréal, Bruxelles, ira à Paris puis en Corée et au Japon en 2016.

Saint-Aulaye aura donc la chance d'accueillir cet été cette exposition de renommée internationale. Le public pourra découvrir toute l'histoire de Lascaux, découvrir les différentes facettes de ce site unique au monde. La méthode choisie est celle de la pédagogie vivante et participative. Sur une des coques de Lascaux 4, exceptionnellement délocalisée de Montignac à Saint-Aulaye, le visiteur pourra admirer la réalisation des artistes de l'Atelier du fac-similé du Périgord, ou s'essayer à la peinture rupestre. D'autres espaces seront dédiés au récit des inventeurs de la grotte, au quotidien des Hommes de Cro-Magnon, mais aussi à la présentation, grâce à une maquette et des visuels 3D, du futur Lascaux 4.

Et un peu comme Lascaux 3 qui voyage sur tous les continents, cette exposition a vocation à sillonner tout le département et à contribuer à atteindre les 4 millions de visiteurs par an que le Conseil Général s'est fixé pour objectif.

L'exposition devrait se tenir du 25 juillet au 16 août à la salle des loisirs et au cinéma. De très nombreux visiteurs sont attendus pour l'occasion.

13 - 14 - 15 MARS 2015
THÉÂTRE DE PÉRIGUEUX

1 2 3 4

LASCAUX

DE L'INNOVATION TECHNOLOGIQUE À L'ART PARIÉTAL

Horaires d'ouverture
10h à 12h / 14h - 17h30

Conseil Général de la Dordogne

Plus d'infos :

Contenu de l'exposition

Toutes les facettes de Lascaux : de la grotte originale au futur centre d'art pariétal, à découvrir pendant 3 jours. Vous y retrouverez des tables pédagogiques, expositions de photographies, témoignages audio, maquette, projections de films, conférences, etc., seront au programme de cette exposition inédite baptisée "1, 2, 3, 4 Lascaux". Elle révélera également nombre de secrets ayant trait aux dernières technologies utilisées par l'Atelier des fac-similés du Périgord (AFSP) en charge des reproductions de Lascaux 4.

Site web (Conseil Général de la Dordogne) :
www.dordogne.fr



■ Compte-rendu du 3 octobre 2014

Eco-quartier - Relevé topographique

Relevé topographique complémentaire du chemin rural d'accès à l'éco-quartier et d'une partie de la rue Jean Vrillaud,

ainsi que la partie de la parcelle ZB 101 destinée à servir d'accès à l'éco-quartier: Devis de la SCP Rallion accepté pour un montant de 495 € HT.

Eco-quartier - Etude de sol

Après consultation des Cabinets GEOTEC et OPTISOL, le Conseil Municipal retient le Cabinet OPTISOL, mieux-disant, pour un montant de 1693,38 € HT (remise de 5% incluse).

Voirie - Travaux à Chadirat

Deux devis reçus des entreprises SENTOU et DUPUY. Monsieur Jaulin doit demander des précisions sur la nécessité de l'empierrement.

Travaux d'éclairage public et enfouissement des réseaux de télécommunication à La Livardie

Eclairage public : Coût des travaux : 6983,86 € TTC

Part communale : 75 % de la dépense nette HT

Enfouissement des réseaux : Coût des travaux : 5835,64 € TTC à la charge de la Commune. La partie câblage et dépose du réseau aérien sont assurés par l'opérateur.

Travaux d'éclairage public - Rue des Palombes

Eclairage public : Coût des travaux : 2425,51 € TTC

Part communale : 75 % de la dépense nette HT

Travaux d'éclairage public - Renouvellement d'une lanterne détériorée Avenue F. Mitterrand

Coût des travaux : 830,21 € TTC

Part communale : 50 % de la dépense nette HT.

Bâtiment à La Valade

Par l'intermédiaire de Périgord Développement, M. le Maire a pris contact avec une entreprise basée à Aubagne qui souhaite s'installer dans la région. Elle est engagée dans le développement durable. Le bâtiment convient parfaitement à cette entreprise qui travaille notamment avec « Nature et Découverte » dans le commerce équitable et les produits bio. C'est une opportunité à ne pas laisser passer pour le village. Proposition de loyer pour le bâtiment : 1 000 € HT soit 12 000 € par an.

Accueil de Loisirs

Le Conseil Municipal donne son accord au projet éducatif de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH). Point : 35 élèves sont inscrits mais ils ne sont pas tous présents le mercredi. 14-15 sont présents par alternance, donc 3 personnes seront nécessaires et non 4.

Panneaux de publicité commerciale

Un panneau sauvage implanté près de la Plage a été enlevé. Pour toute implantation de panneaux publicitaires, une lettre demandant l'autorisation doit être adressée à la Mairie.

Informations diverses

M.Claude BERIT-DEBAT, Sénateur de la Dordogne, informe que 7000 € ont été accordés sur sa réserve parlementaire pour les travaux de réfection du mur des remparts.

■ Compte-rendu du 7 novembre 2014

Piégeage des pigeons

M. le Maire est autorisé à signer la convention avec M. MAGERE, pour le piégeage des pigeons bisets, à compter du 1er octobre 2014 jusqu'au 31 mars 2015 inclus, soit 124 jours. Le remboursement au piégeur des frais kilométriques est basé sur la somme de 0,35 € du kilomètre.

Taxe d'aménagement

Le Conseil Municipal décide,

- d'instaurer de nouveau sur l'ensemble du territoire communal, la taxe d'aménagement au taux de 1% à compter du 1er janvier 2015,
- d'exonérer en application de l'article L.331-9 du code de l'urbanisme, totalement :

1 - Les locaux d'habitation et d'hébergement mentionnés au 1er de l'article L.331-12 qui ne bénéficient pas de l'exonération prévue au 2ème de l'article L.331-7 ;

(logements aidés par l'Etat dont le financement ne relève pas des PLAI- prêts locatifs aidés d'intégration qui sont exonérés de plein droit- ou du PTZ+) ;

2 - Dans la limite de 50% de leur surface, les surfaces des locaux à usage d'habitation principale qui ne bénéficient pas de l'abattement mentionné au 2° de l'article L.331-12 et qui sont financés à l'aide du prêt ne portant pas intérêt prévu à l'article L.31-10-1 du code de la construction et de l'habitation ; (logements financés avec un PTZ+) ;

3 - Les locaux à usage industriel et leurs annexes ;

4 - Les commerces de détail d'une surface de vente inférieure à 400 mètres carrés ;

La présente délibération est reconduite de plein droit annuellement. Toutefois, le taux et les exonérations fixés ci-dessus sont valables un an tacitement reconductible.

Elle est transmise au service de l'Etat chargé de l'urbanisme dans le département au plus tard le 1er jour du 2ème mois suivant son adoption.

■ Compte-rendu du 7 novembre 2014 (suite)

Bornage de la Valade

Le conseil municipal retient la proposition de la SCP Philippe RALLION pour un montant de 955,45 € HT. Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention d'honoraires.

Remboursement taxe foncière des budgets annexes

Le conseil décide le remboursement au budget principal communal des avis d'imposition des taxes foncières 2014 :

- concernant le Camping, pour un montant de 4 569 €.
- concernant l'Activité de Production Hydro-Électrique, pour un montant de 628 €.
- concernant les Locations Communales, pour un montant de 25 785,00 €.

Commission communale des impôts directs

Considérant la demande du Directeur Départemental des Finances publiques de la Dordogne de proposer une liste à partir de laquelle sera nommée la Commission Communale des Impôts Directs, le conseil indique que les commissaires titulaires et suppléants de la Commission Communale des Impôts Directs proposés sont les suivants :

Commissaires Titulaires	Suppléants
FAUCONNET Gilberte ROUSSARIE Elodie CONESA Michel CASSISA Claudette BARAUD Armand LAGARDE J-Louis SEGUY Michel CLAIRISSE Lucien	BERGER Claude ROBIN Gérard EYNARD Jean-Marie AMELIN Henri FRADON Barbara DUFFOUR Jeanine JAUBERT Régine TRIJAUD Alain
Propriétaires hors Commune	
BOURRUT-LACOUTURE Jean-Paul (Bonnes) AUDET Françoise (St Privat des Près) HUBERT Daniel (St Vincent Jalmoutiers) BILLAUD Chantal (St Germain du Salembre)	
Propriétaires de bois sur la Commune	
VALLET Raphaël JAULIN Yannick THALAMY Didier SUSSAC Léopold	

Charges de véhicules électriques

Considérant qu'afin de permettre le lancement d'un vaste projet de déploiement d'infrastructures de charge de véhicules électriques sur le territoire du département de la Dordogne porté par le SDE 24, les communes doivent expressément lui transférer la compétence visée à l'article L.2224-37 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil décide, à l'unanimité, de transférer au SDE 24, sans réserve, la compétence prévue à l'article L.2224-37 du Code général des collectivités territoriales relative aux infrastructures de charge de véhicules électriques.

Loyer de l'atelier relais à la zone artisanale

Fixé à 375 € HT. Le 1^{er} mois sera réglé par un don pour la restauration des remparts.

Toilettes publiques

La commission des travaux a fait un point sur les différentes toilettes publiques de Saint-Aulaye : Champ de Foire, Mairie intérieur et extérieur, remparts, cimetière, salle de l'Horloge. Installation à prévoir au parc du lavoir. Les toilettes du Champ de Foire sont à refaire en priorité car un délai est à respecter pour le remboursement par les assurances.



Hôpital Chenard

Un point est fait par M. le Maire. Suite aux différents entretiens que le Maire a eus avec l'ARS ou le Conseil Général, la réunion du 19 novembre à PERGUEUX devrait acter les modifications suivantes :

- Transfert de 16 lits de médecine à RIBERAC
- Transfert de 10 lits de SSR, portant le total à 30, et de 6 lits d'EHPAD de RIBERAC vers SAINT-AULAYE
- Reconnaissance de la spécialisation en soins palliatifs du Centre Hospitalier de SAINT-AULAYE
- Renforcement du SSIAD
- Reconnaissance du rôle important de la Maison de santé pluridisciplinaire
- Emplois et financements maintenus en l'état.

Rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2013

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr). Après présentation de ce rapport, le Conseil Municipal, adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif, décide de mettre en ligne le rapport validé sur le site www.services.eaufrance.fr conformément à l'arrêté SNDE du 26 juillet 2010.

- Le Cabinet SAFEGE travaille sur le projet de lagunage
- Epareuse : Coût moindre pour la Commune car c'est la machine en démonstration qui a été livrée : 23600 € HT au lieu de 27 000 € HT.
- Le 17 novembre, Dordogne Habitat propose la visite des logements aux Chenevières
- Projet d'une mutuelle de village : Une consultation des habitants sera menée pour connaître le nombre de personnes intéressées.

■ Compte-rendu du 5 décembre 2014

Hôtel-Restaurant du Champ de Foire

Le montant du loyer mensuel est fixé à 670,00 € HT soit 804,00 € TTC à compter du 1er novembre 2014. Reprise : Trois contacts à ce jour.

Mécanique du Périgord (MDP)

Considérant l'engagement de Monsieur Jean-Marie DE FARIA d'acquérir une parcelle de terrain, pour la construction d'un atelier mécanique au lieu-dit « Petit Acaud », N°156 p (E), d'environ 9 000 m², section ZS, au prix de 1,21 € HT le m² et en application de la délibération du 28 mars 2003 relative au maintien et à l'embauche de salariés, le Conseil décide la remise totale du prix d'acquisition.

Entretien des chaudières

Considérant que le contrat d'entretien des chaudières à l'Hôtel de Ville, au Centre de Loisirs et à la Trésorerie est à renouveler et considérant la consultation des entreprises ROUBY, DE ALMEIDA et JAMOT, le Conseil retient la SARL ROUBY et FILS pour un montant annuel de 2 042,00 € HT pour les prestations P2 et P2L et pour une durée de 3 ans à compter du 1er décembre 2014.

Redevance d'assainissement

La redevance pour modernisation des réseaux demandée par l'Agence de l'Eau augmente de 2,17 %

Il n'y a pas eu d'augmentation de la redevance d'assainissement depuis longtemps, nous sommes en dessous du prix moyen. Une hausse de 3% est donc prévue.

L'abonnement est porté de 90 € à 92,70 € et le prix au m³ est porté de 1,13 € à 1,16 €

Prime d'assurance

Considérant que le montant des primes d'assurance réglé par le budget principal pour les bâtiments abritant des locations communales s'élève à 5 582,33 € pour 2014, le Conseil décide son remboursement au budget principal par le budget des locations communales.

Contrat MMA

La proposition de MMA Entreprise pour le Contrat prévoyance est basée sur un taux de 1,30 % de l'assiette des cotisations. La durée du contrat est de 5 ans.

Pouvoir adjudicateur

Considérant qu'il convient, pour des raisons évidentes de fonctionnement des services municipaux, de déléguer au Maire le pouvoir de conclure des marchés de travaux lorsque les crédits sont prévus au budget et de fixer un plafond de passation particulièrement pour les marchés de travaux, le Conseil Municipal désigne le Maire en tant que représentant du pouvoir adjudicateur de la Commune et le charge, par délégation prise en application de l'article L2122-22 4° du CGCT et pour la durée de son mandat de prendre toute décision concernant la préparation, la

passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits aux budgets respectifs dans la limite de 207 000 € HT pour les marchés de travaux.



Gare de Chalais

M. le Maire donne lecture au Conseil du courrier du Comité de Défense de la Gare de Chalais qui souligne l'intérêt de conserver le guichet de Chalais, chef-lieu de canton du Sud-Charente. Il est indiqué que certains voyageurs devront faire 50 kms pour obtenir un billet de train et que les usagers de la gare de Chalais viennent depuis le Nord Aquitaine, depuis le Sud Charente-Maritime ainsi que de la Dordogne et notamment de Saint-Aulaye.

Le Conseil Municipal demande le maintien du guichet de la gare de Chalais.

GRT Gaz

Considérant la redevance d'occupation du Domaine Public due annuellement par les gestionnaires du réseau de transport de gaz suivant le décret n°2007-606 du 25 avril 2007, le Conseil fixe le montant de la redevance d'occupation du domaine public pour 2014 à 184 €.

Zones vulnérables

Lecture est faite d'un document de la Chambre d'Agriculture.

Le classement de la Commune en zone vulnérable suite à un taux de nitrates trop élevé est contesté par les agriculteurs.

Difficulté de décision car nous n'avons pas tous les éléments. Il est nécessaire d'approfondir l'étude.

Sous-traitance d'un marché public

Considérant la déclaration de sous-traitance par l'entreprise EUROVIA en faveur de l'entreprise JAROUSSIE dans le cadre de l'aménagement de la rue Ladouch et RD n°5, le Conseil accepte le sous-traitant JAROUSSIE et ses conditions de paiement.

■ Un nouveau médecin

Les 3 médecins de Saint-Aulaye et celui de Saint-Privat-des-Prés ayant tous la soixantaine, les élus communautaires ont décidé de réaliser une Maison de Santé Pluridisciplinaire pour offrir de meilleures conditions de travail aux praticiens et ainsi trouver des successeurs aux futurs retraités. Cette maison de Santé est adossée au Centre Hospitalier et permet ainsi de pratiquer de la médecine libérale et de la médecine hospitalière, ainsi qu'un travail en équipe. Le Docteur Triaud partant à la retraite en mars, une

démarche a été entreprise auprès de la CPAM (Caisse Primaire d'Assurance Maladie) qui a ainsi pu faire figurer sur son site la recherche d'un médecin pour Saint-Aulaye. La recherche a finalement abouti et un successeur, une femme ayant des attaches dans la région, a donné son accord pour venir exercer à Saint-Aulaye, à partir de fin avril/début mai. La présence de médecin en zone rurale est un enjeu très important et nous sommes heureux d'accueillir ce nouveau médecin.

■ Expressions du groupe municipal d'opposition « Réussir ensemble »

Au-delà de l'aspect humain, les événements dramatiques de ce début d'année ont ébranlé notre conscience citoyenne. A travers ces hommes et ces femmes, ce sont les valeurs républicaines qui ont été attaquées et en premier lieu **la liberté d'expression**.

La liberté d'expression, la liberté d'information sont reconnues par la communauté internationale comme faisant partie des droits humains fondamentaux de toute société démocratique.

L'article 11 de notre Déclaration des droits de l'homme et du citoyen stipule : « La libre communication des pensées et des opinions est un de droits les plus précieux de l'Homme : tout citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la loi ».

En effet, la liberté d'expression a des limites bien définies : ne pas porter atteinte et respecter la vie privée, ne pas tenir de propos interdits par la loi, ne pas inciter à la haine raciale, ne pas tenir de propos injurieux ou diffamatoires etc.

Malgré la fragilité de cet équilibre, il n'en demeure pas moins que le droit d'exprimer ses opinions, le droit de chercher l'information, le droit de recevoir l'information, le droit de communiquer l'information par n'importe quel moyen

d'expression doivent pouvoir s'exercer en toute sérénité et sans aucune pression.

C'est bien ainsi que nous comptons user de notre droit d'expression dans le bulletin municipal en informant de nos actions au sein du conseil municipal.

Par nos interventions, nous cherchons à répondre aux aspirations des eulaliens et voulons agir afin de contribuer au développement économique de notre secteur et à l'amélioration de notre cadre de vie. Pour qu'une entreprise s'installe, il faut que Saint-Aulaye soit attractif, offre une qualité de vie connue et reconnue. C'est ainsi que tout en apportant nos idées et nos nuances, nous soutenons les projets d'aménagement du parc du lavoir et de fleurissement de la ville.

Avec l'aide de M. Pierre Marceteau (chargé de mission) et des services techniques, ces projets vont permettre à Saint-Aulaye de concourir pour l'obtention du label « village fleuri ».

La réalisation étant assurée par les services techniques, le coût sera moindre et leur investissement visible.

En espérant que des projets d'installation d'entreprises voient le jour prochainement, nous continuerons à œuvrer pour que vive Saint-Aulaye!

Robert Denost, Aline Grange, Eric Varin

Vivre Ensemble

■ RAPPEL : déchets verts

Il y a eu une dérive quant à l'enlèvement des déchets verts par les services techniques. Lorsqu'un particulier fait appel à une entreprise, c'est-à-elle d'enlever les déchets verts. Le conseil municipal a donc décidé d'arrêter ce service, car les Services Techniques sont trop sollicités.



■ SMCTOM Montpon Mussidan : bacs roulants

Lors du dernier bulletin un article a été publié concernant l'achat de bacs roulants pour les ordures ménagères. Le SMCTOM Montpon Mussidan nous informe qu'il n'assure pas la livraison à la déchetterie de Saint-Aulaye. Si des personnes sont intéressées vous pouvez contacter directement le Syndicat au 05 53 80 25 39, et aller récupérer les bacs dans leurs locaux à Saint-Laurent des Hommes.

D'autre part, les bidons de pétrole ne sont plus acceptés dans les sacs jaunes, mais devront être amenés en déchetterie.

■ Les bons gestes pour lutter contre les incendies



Les fumées libérées lors d'un incendie sont plus mortelles que les flammes car elles sont chaudes et toxiques, et provoquent des asphyxies. Ainsi, 80% des décès sont dus à une intoxication par la fumée.

En cas d'incendie appeler le **18** ou le **112**, fermer les portes puis les mouiller et les calfeutrer avec un linge humide.

Depuis le 8 mars, les logements doivent être équipés d'un détecteur de fumée (article L. 129-8 du code de la construction et de l'habitat). L'installation du détecteur incombe au propriétaire du logement et c'est l'occupant du logement qui veille à son entretien et à son bon fonctionnement. Il est conseillé d'effectuer un dépoussiérage de l'appareil au moins une fois par mois.

L'appareil doit être conforme à la norme EN 14604 qui garantit le signal sonore prévenant de l'incendie. L'appareil doit également posséder le sigle CE (conforme aux exigences) de la Communauté Européenne et NF pour les

normes françaises.

La réglementation précise qu'au moins un détecteur de fumée doit être installé par habitation, cependant il est recommandé d'en installer un par étage. L'appareil doit être fixé au plafond ou en partie haute d'un mur (au moins 30 cm des bords et 1m des portes), et éloigné des luminaires. Les emplacements à privilégier sont les chambres ou les couloirs menant aux chambres.

Une attestation doit être envoyée à votre compagnie d'assurance. Elle doit stipuler votre nom et prénom, le numéro de votre contrat d'assuré, la mention « *atteste avoir installé un détecteur de fumée normalisé* » suivie de votre adresse et de la mention « conforme à la norme NF EN 14604 ».

Pour plus d'informations :

www.territoires.gouv.fr/detecteurdefumee
www.pompiers.fr/prevention.

■ La qualité de l'eau de baignade excellente en 2014



L'Agence Régionale de Santé d'Aquitaine (ARS), nous a fait parvenir le bilan de la saison de baignade 2014. Le classement obtenu pour le site de baignade de la plage est excellent. Plusieurs relevés sont effectués chaque mois afin de mesurer la qualité de l'eau (critères bactériologiques).

■ La Félibrée en 2016

Nous avons effectué en 2013 une demande d'organisation de la Félibrée à Saint-Aulaye pour 2016, afin de rester dans les années se terminant par un 6. En effet, la 1^{ère} Félibrée a eu lieu en 1956 et la seconde en 1996.

Le président du « Bournat du Périgord », coorganisateur et décideur, m'a confirmé en janvier la tenue de la Félibrée à Saint-Aulaye en 2016. Cependant cette annonce officielle n'interviendra, comme le veut la coutume, que le jour de la Félibrée 2015 qui aura lieu à La Douze.

Cette manifestation étant lourde à mettre en place, nous avons pris l'initiative d'organiser le 23 février une 1^{ère} réunion d'information et de sensibilisation afin que chacun se sente concerné. Une centaine de personnes était présente pour l'occasion. Le film de la Félibrée de 1956 ainsi que des photos de celle de 1996 ont été projetés sur le grand écran du cinéma.

Yannick Lagrenaudie a fait un rappel de ce qu'est la Félibrée, cette grande fête de l'Occitanie, et a présenté les différentes commissions envisagées, celle de la fabrication des fleurs n'étant pas la moindre ! Au total, plus d'une cinquantaine de personnes se sont déjà inscrites dans les différentes commissions.

Ce démarrage tôt de cette belle aventure collective devrait nous permettre d'avancer sereinement dans la préparation et d'être fin prêts pour le jour J.

A noter que, depuis peu, la Félibrée ne dure plus 1 jour mais 2,5 jours. Elle démarre le vendredi, jour plutôt réservé aux scolaires et s'achève le dimanche soir. Cet allongement de l'événement permet d'étaler les manifestations sur le weekend et de limiter les déconvenues liées au mauvais temps. Chacun se rappelle en effet qu'en 1996, il faisait beau le samedi, beau le lundi, mais qu'il avait fait froid et qu'il avait plu tout le dimanche...

Voici la liste des différentes commissions où vous pourrez vous inscrire (par mail à mairie-staulaye@voila.fr en précisant vos nom, prénom, adresse et numéro de téléphone ou directement à l'accueil de la mairie) :

- Organisation générale (conception d'ensemble des manifestations, décoration et animation diverses en lien avec le Bournat du Périgord).
- Fleurs et décorations
- Exposants / vieux métiers
- Expositions
- Animations / relations groupe folkloriques et musicaux
- Sécurité / circulation / parkings
- Organisation technique
- Communication / publicité / produits dérivés
- Manifestations culturelles / élection de la reine / chambre d'amour / ateliers d'occitan
- Taulada (repas)
- Relations avec les communes participantes

Ci-dessous pour exemple, le programme de la Félibrée de Verteillac en 2014.

VENDREDI		SAMEDI		DIMANCHE	
10h30 :	Animation sur les ateliers	14h00 :	Fermeture de la ville	7h30 :	Fermeture de la ville
14h30 :	Concert Talabast	15h00 :	Remise officielle de la bannière du Bournat sous la présidence de la reine	8h45 :	Remise de la clef de la ville au président du Bournat, lequel les confit à la reine
16h00 :	Spectacle des enfants		Résultat du concours littéraire	9h45 :	Messe
17h30 :	Concert chorale provençale		Hommage aux anciens soldats	11h30 :	Dépôt d'une plaque en hommage à A. Dujarric Descombes
18h30 :	Animations musicales dans les rues	16h00 :	Cant'oc	12h30 :	Taulada
21h00 :	Restitution de l'école de musique de Ribérac	17h30 :	Concours de bourrée	15h00 :	Cour d'amour
22h00 :	Concert Talabast	21h00 :	Talabast	18h30 :	Concert « Moussu T e Lei Jovents »
		22h00 :	Bric A Drac	21h00 :	Bal de clôture



La Félibrée en 1996 à Saint-Aulaye.

Il faisait beau le samedi, beau le lundi, mais qu'il avait fait froid et qu'il avait plu tout le dimanche...

Seis los benvenguts a la 97ema Felibrejada de Sante-Eulalià !

L'EHPAD est Charlie



Je suis Charlie, la marche de janvier 2015.



Personnes âgées ou pas, handicapés ou pas, rats des villes ou rats des champs, nous sommes tous Charlie.
Dessin et texte de Christian Le Clainche (Maison de Retraite de Saint-Aulaye).

Commerces et entreprises : ça bouge à Saint-Aulaye

Camille Danest a ouvert son magasin de fleurs 26 rue du Dr Lacroix. Elle propose des compositions florales (y compris pour des événements particuliers comme les mariages ou les funérailles), de la décoration d'intérieur et du petit mobilier.

Informations : ouvert du mardi au samedi de 9h30 à 12h30 et de 14h30 à 19h, et le dimanche de 9h30 à 12h30 - 05 53 91 29 16.

La Conciergerie Rurale se situe 13 rue du Dr Lacroix. Ce nouveau commerce propose des services qui ont pour but de faire gagner du temps aux particuliers ou aux entreprises. Mme Bacquey, responsable de cette entreprise, propose des prestations comme déposer des effets personnels chez le cordonnier, rédiger ou envoyer un courrier, retirer un recommandé, déposer un règlement à la trésorerie ou un dossier à la mairie, ... Mais également de l'assistance pour l'organisation d'événements (anniversaire de mariage, recherche de cadeaux, réceptions, ...) et des services personnalisés (comme du secrétariat pour les entreprises entre autres). Elle souhaite rendre ce service accessible à tous (tarif à partir de 3€), pour elle les conciergeries ne doivent pas être réservées au milieu urbain.

Informations : 06 52 54 92 13
laconciergerierurale@orange.fr

L'entreprise Home & Ter, qui fabrique des produits cosmétiques et alimentaires biologiques s'implantera prochainement sur le site de la Valade. L'établissement travaille entre autres avec la chaîne de magasins « Nature & découverte ». L'entreprise a choisi Saint-Aulaye pour son engagement en faveur de l'environnement (Agenda 21, Ecoquartier, ...) et souhaite valoriser les circuits courts.

L'entreprise **Mécanique du Périgord** qui a racheté GMTM s'agrandit. Les locaux devenant trop étroits, elle a déposé un permis de construire pour s'implanter sur la ZA du Pey du Rey. De plus M. DE FARIA souhaite développer les formations autour de son activité en travaillant notamment avec le lycée de Ribérac.



L'hôtel-restaurant du Champ de Foire réouvrira avant la saison touristique.

La SCI de la gare (garage automobile) déménage sur la zone commerciale des Grands Champs, et **l'institut « Fleur de peau »** a déménagé 39 rue du Dr Lacroix.

Enfin, un repreneur a été retenu pour exploiter **l'hôtel-restaurant du Champ de foire**. C'est un professionnel expérimenté qui a des projets de développement pour l'établissement. Après quelques travaux, l'ouverture est prévue pour fin mai !



Hom & Ter bientôt à Saint-Aulaye.

■ Musiques Epicées : le 20^{ème} anniversaire

Le Festival des Musiques Epicées organisé par l'association Swing In Eulalia va fêter son 20^{ème} anniversaire. La manifestation qui dépasse largement le cadre local a su fidéliser un nombreux public périgourdin ou aquitain.

Au pied du château éclairé, dans un décor champêtre teinté de notes tropicales avec plats et cocktails exotiques dans une ambiance chaleureuses et conviviale, les Musiques Epicées ont connu des heures chaudes et... orageuses. Au fil des années ont été accueillis Yuri Buenaventura (2 fois), Raul Paz (2 fois), Sergent Garcia (2 fois), Pierpoljak, Sinsemilia, La Ruda, Les Hurllements d'Leo, Orlando Maraca Valle, Ernesto Tito Puentes, Babylone Circus, Les Blérots de Ravel et de très nombreuses formations.

Les 2 dernières éditions ayant été fortement marquées par les intempéries qui ont entraîné des difficultés financières, l'édition 2015 sera plus modeste mais tout aussi chaleureuse et festive, mais avec une seule soirée, le samedi 1^{er} août. Cela permettra aux bénévoles de souffler un peu et de repartir sur de nouvelles bases plus solides.

Au programme :

- Exposition rétrospective de photos du festival, salle de l'horloge en juillet/août
- Grand concert anniversaire avec Musique Cubaine / Les Blérots de Ravel (rock festif) / Soul Time Music (soul music) / et plein d'autres invités...

■ Bilan positif pour l'Ecole de musique

On peut dire aujourd'hui que l'Ecole de Musique a atteint sa vitesse de croisière. En effet, les enseignements de départ font le plein y compris pour le piano où l'obligation de lire le solfège était quelque peu rédhitoire.

Saxophone et accordéon sont venus s'ajouter aux disciplines enseignées. Sur le plan des moyens matériels, nous devons remercier la municipalité de Saint-Aulaye, qui nous octroie une subvention de bon niveau. Nous souhaitons des cotisations les plus basses possible afin que cette culture musicale bénéficie au plus grand nombre. Nous avons dû cette année faire face à des frais relativement importants d'entretien et de renouvellement du matériel musical. Un piano numérique a rendu l'âme. Irréparable il a fallu en acheter un autre. Il était souhaitable d'acquérir une batterie supplémentaire : nous en avons acheté une d'occasion mais de bonne marque. Enfin, des peaux de batterie ont été changées et du matériel pour

guitare acquis. Tout ceci a un coût. Mais nous avons aussi le plaisir de signaler un geste qui nous a beaucoup touchés : par l'intermédiaire de madame Elisabeth Van Moorsel, madame Jacob Leij nous a offert le piano avec lequel son mari décédé accompagnait la chorale dirigée par Elisabeth. Qu'elles en soient remerciées. Enfin, nous ne pouvons passer sous silence les aménagements réalisés pour amortir les bruits dans la salle de batterie. La municipalité a posé une moquette sur le sol et nous avons acheté des couvertures pour recouvrir les murs.

Les 3 photos qui illustrent cet article montrent que deux instruments par discipline sont souvent nécessaires pour obtenir de bons résultats et qu'il n'y a pas d'âge pour commencer (Mailys a 6 ans). Pour terminer, il convient de dire l'excellence de nos professeurs : Hugues-Bertrand Penot, Monica Bornant, Rebecca Chard, Guillaume Simonet, sont à la base du rayonnement de l'Ecole de musique.

Infos : 05 53 90 80 65 - 07 86 20 61 94



C. Giraud - Président de l'Ecole de Musique

■ Vous avez dit « Bouchons » ?

Bouchons en liège (vins, champagne, etc), bouchons en plastique (bouteilles, flacons, bombe de laque, produits d'entretien, etc) tous les bouchons se récupèrent et se recyclent donc ne les jeter pas.

A la fin de l'année 2014, la vente de ces bouchons en liège a permis de rassembler 18000 euros qui ont été remis à la recherche contre le cancer. Pour les bouchons en plastique l'argent récolté a permis de participer au financement de matériels pour handicapés (fauteuils roulants, ...).

Faites plus qu'un geste écologique en participant à cette collecte solidaire :

Contactez M. Gérard Robin au 05 53 90 80 06.

Même celui qui n'a rien peut donner des bouchons. Tous à vos bouchons !

■ Cérémonie commémorative du 11 novembre



■ Marché de Noël



Le 14 décembre a eu lieu le traditionnel Marché de Noël de Saint-Aulaye.

■ Présentation des vœux aux Eulaliens



Les vœux du Maire et de la Municipalité aux Eulaliens.

■ Concours des vitrines de Noël



C'est la vitrine de la boulangerie Giraud qui a gagné le concours.

■ Repas des aînés



Plus de 200 personnes étaient réunies à la salle des loisirs pour passer un agréable moment.

■ Une minute de Silence



Suite aux attentats de janvier, une minute de silence a été respectée.

SUD-OUEST, le 4 mars 2015 - Article et photo de J.L. SAVIGNAC

■ Huit logements ont été inaugurés



Les cacompagnateurs de San Esteban dans la Mairie.

Huit logements ont été inaugurés samedi, rue Belhomme, à Saint-Aulaye, non loin des bureaux de La Poste. La cérémonie a eu lieu en présence de Jean-Paul Lotterrie, président de Dordogne habitat, Yannick Lagrenaudie, le maire, et Béatrice Gendreau, la conseillère régionale.

Ces pavillons ont été construits à la place de bâtiments HLM vétustes. Ils accueillent depuis peu des familles qui s'installent dans la cité eulalienne. Un afflux de population dont s'est réjoui le maire, samedi.

Le nouveau lotissement comprend quatre appartements de type T3 et quatre de type T4. L'opération se chiffre à 1,2 million d'euros et reçoit des aides du Conseil général, du Conseil régional et de la commune de Saint-Aulaye.

SUD-OUEST, le 13 février 2015 - Article et photo de J.L. SAVIGNAC

■ La salle des sports du collège Dronne-Double de Saint-Aulaye



Les élus ont inauguré l'infrastructure, vendredi dernier.

La salle des sports du collège Dronne-Double de Saint-Aulaye, mise en service en octobre 2014, a été inaugurée vendredi dernier, en présence du président du Conseil général Bernard Cazeau, du maire de la localité Yannick Lagrenaudie, de la députée Colette Langlade, du conseiller général Jean-Jacques Gendreau et de la direction de l'établissement.

Dépourvu d'infrastructures sportives couvertes, le collège Dronne-Double, qui accueille 195 élèves, était contraint d'externaliser ses cours d'éducation physique et sportive au gymnase communal. La décision a été prise de construire une salle des sports dans l'enceinte du collège. L'enveloppe se monte à 395 000 euros hors taxes.

SUD-OUEST, le 23 mars 2015 - Article et photo de J.L. SAVIGNAC

■ La formation et l'emploi, deux objectifs en commun



Jean-Marie De Faria, de l'entreprise Mécanique du Périgord, a pu rencontrer Stéphane Bros, du lycée de Ribérac.

Dans le cadre de l'installation de l'entreprise Mécanique du Périgord, sur la zone artisanale de Saint-Aulaye, une réunion portant sur la formation professionnelle a été organisée à l'initiative du maire, Yannick Lagrenaudie, vendredi dernier. Un constat est à l'origine de cette démarche : les entreprises industrielles ont souvent du mal à recruter du personnel formé et qualifié. Jean-Marie De Faria, directeur de Mécanique du Périgord, Stéphane Bros, chef des travaux au lycée professionnel de Ribérac, étaient réunis pour imaginer un partenariat et la création d'une formation en collaboration entre l'entreprise et le lycée. Cette action est soutenue par le Conseil régional d'Aquitaine. Ce projet pourrait permettre aux lycéens et aux adultes de bénéficier d'une formation qui pourrait déboucher sur un accès à l'emploi.

SUD-OUEST, le 21 mars 2015
Article et photo de J.L. SAVIGNAC

■ La cavité se trouve le long de la route qui va à la Latière

Le sol s'est effondré, vendredi, sur la RD 38 qui mène au site de la foire de la Latière. Une cavité profonde de 3 mètres environ est apparue. Une nouvelle fois, le sol s'est effondré, vendredi, à la sortie de l'agglomération de Saint-Aulaye (24), non loin de la gendarmerie, sur la RD 38 qui mène à La Latière et Échourgnac. Le trou est circulaire et mesure environ 1 mètre de diamètre, pour 3 mètres de profondeur. Le même phénomène s'était produit il y a deux ans. L'orifice avait été comblé avec du calcaire. La roche de remblai a totalement disparu avec ce nouvel effondrement. Seules subsistent quelques traces au fond de la cavité. Des mesures de sécurité ont été prises par la mairie qui a fait recouvrir le trou et a installé une signalisation adéquate. Selon le maire Yannick Lagrenaudie, des cluzeaux se trouvent non loin de là. Il est donc possible que la voûte d'un de l'un d'eux ait rompu, ce qui expliquerait le phénomène. Le Conseil général doit dépêcher sur les lieux un géologue.



L'effondrement se trouve le long de la RD 38.

A vos agendas !



AVRIL

Les 2, 9, 16 et 30 - 14h
Challenge des Mordus - Pétanque
Boulodrome
05 53 90 93 20

Lundi 6 - 14h30
Thé dansant - Société de chasse
Salle des loisirs
05 53 91 48 38

Samedi 11
Saint-Aulaye en fête
Chasse aux œufs de Pâques
Bourg
09 54 45 92 28

Samedi 11 - matinée
Mairie - Inauguration Parc du Lavoir
Parc du Lavoir
05 53 90 81 33

Jeudi 16 - 10h30
Atelier Bébés lecteurs - Bibliothèque
Organisé par la bibliothèque
05 53 90 84 33

Vendredi 17 - 15h et 21h
Népomucène - Théâtre
Salle des loisirs
05 53 90 85 51

Mardi 21 - 9h30
Championnat par équipes - Pétanque
Boulodrome
05 53 90 93 20

Jeudi 23 - 14h
Repas - Pétanque
Boulodrome
05 53 90 93 20

Dimanche 25 - 14h30
Qualificatiion France - Pétanque
Boulodrome
05 53 90 93 20

Jeudi 30
Foire de La Latière - Mairie
Ld La Latière
05 53 90 81 33

MAI

Les 7, 12, 21 et 28 - 14h
Challenge des Mordus - Pétanque
Boulodrome
05 53 90 93 20

Les 8, 9 et 10
Saint-Aulaye en fête
Fête locale
Bourg
09 54 45 92 28

Jeudi 21 - 10h30
Atelier Bébés lecteurs - Bibliothèque
Organisé par la bibliothèque
05 53 90 84 33

Vendredi 29 - Dès 20h
Spectacle + repas école maternelle
Salle des loisirs - Coopérative scolaire
05 53 90 81 54

Samedi 30 - 20h30
Théâtre « La Péruche et le Poulet
Salle des loisirs - Coopérative scolaire
09 54 45 92 28

Etat civil (jusqu'au 18 février 2015)



Naissance :

Edgio, Mickaël Alain GOURG
de Jonathan GOURG et Virginie TASCAN,
le 29 novembre 2014

Décès :

Jean PERRIER le 28 novembre 2014

Michel JATIERE le 10 décembre 2014
Pierre COULON le 14 décembre 2014
Janine THALAMY le 20 janvier 2015
Francine CHENNINE le 14 février 2015
Raymonde Janine ESCLASSE le 18 février 2015
Pierre DURANDEAU le 2 mars 2015
Rémi ARFEUILLERE le 14 mars 2015

SAINT-AULAYE



30 AVRIL
1^{ER} MAI

FOIRE DE LA LATIÈRE

05 53 90 81 33 > mairie-staulaye@voila.fr > www.mairie-staulaye.com



Conseil Général
de la
Dordogne